

L'Abbeille.

13ème Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

13ème Année.

VOL. XIII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 16 OCTOBRE, 1879.

No. 5.

Petits problèmes.

HAYARD A LAUTREC.

Ste-Anastasia, 25 août.

Je ferais peut-être mieux de ne pas te répondre. Car un sceptique, un railleur comme toi ne profite de rien. Venir parler de progrès en philosophie, quand on ne se donne pas la peine de comprendre ce qui a satisfait les anciens, c'est un peu outrecaidant. Mais faire de l'inquisition sur mes allures pendant les vacances, voilà qui est impardonnable. S'il me plaît de bâiller du matin au soir, tu n'as rien à me dire ; puisque ce qui plaît pendant les vacances, ce n'est pas le jeu en lui-même, mais c'est l'emploi libre du temps. Si je m'amuse mal, tu peux me blâmer. Mais si dans le cercle des choses permises, je choisis ce qui te semble ennuyeux, c'est mon affaire et tu ne saurais contester que j'y trouve mon plaisir. En vrai citadin, esclave de la mode, tu n'admetts comme plaisir que ce qui est convenu. Un plaisir démodé, un jeu tombé en désuétude, un costume qui n'est pas autorisé par la carte du tailleur parisien, tout cela est condamné dans ton esprit. Eh bien ! pour ton châtiement, tu ne sauras pas comment je m'amuse. Je garde ma recette pour de plus sages que toi.

Je ne sais si plus tard les termes de philosophie seront enrégimentés comme ceux de la chimie. Mais pour le moment les hommes attentifs ne sont pas plus embarrassés par les applications diverses d'un même terme en philosophie, qu'ils ne le sont pour certaines expressions du langage ordinaire. On parlera d'un homme positif par exemple et l'opposé ce sera l'homme d'imagination, ou encore l'homme enthousiaste, exalté. On parlera de caractère absolu, par opposition à caractère facile, peu exigeant, se contentant de ce qu'on lui accorde. Cela n'empêche pas d'employer ces termes avec un sens différent suivant les circonstances. Il y a incompatibilité entre deux termes comme positif et négatif, mais en supposant qu'on les prenne au même point de vue. Un conseil est une influence morale, c'est-à-dire non physique ; et cette influence peut-être honnête ou deshonnête suivant le cas posé. D'ailleurs, si le langage philosophique était plus technique qu'il ne l'est déjà, il

serait considéré peut être comme inaccessible, et serait incapable de franchir les limites de l'école, ce qui n'augmenterait pas son utilité.

J'ai presque peur de te parler du gouvernement représentatif. Frondeur comme tu l'es, tu pourrais te compromettre en haut lieu. Cependant comme tu es dévoué au bien de la patrie qui a besoin de tes bons offices, j'espère que tu garderas pour toi un petit aperçu que j'extrait d'un ouvrage du professeur Audisio. Il énumère les éléments du régime représentatif à peu près comme suit. Ce gouvernement est constitué par le prince et par le peuple, de sorte que la souveraineté qui réside dans le peuple et dans le prince, n'est cependant exercée directement ni par l'un ni par l'autre. Ainsi le peuple délègue son autorité à une assemblée choisie par lui, tandis que le prince en choisit une autre. Il y a deux assemblées de législateurs, l'une populaire qui incline à la démocratie ; l'autre royale et tendant à l'aristocratie. Le pouvoir se trouve ainsi partagé en trois. Il y a trois pouvoirs suprêmes : les deux Chambres et le Prince. C'est ce qu'on appelle l'équilibre des droits et des pouvoirs. S'il n'y a qu'une assemblée nationale, le gouvernement tend plus à la démocratie. Le pouvoir législatif résidant dans les chambres et le prince, le pouvoir exécutif est confié à des ministres que le prince choisit, mais que les chambres peuvent rejeter en leur retirant leur confiance. Toute la responsabilité retombe sur les ministres. Le pouvoir judiciaire est libre à l'égard du prince. Comme il est essentiel à ce système de diviser les pouvoirs et de les opposer l'un à l'autre, il y a une milice régulière et une milice civile ; des juges du droit et des juges du fait qu'on appelle jurés. Comme la faculté de discuter publiquement est accordée aux Chambres, la faculté de parler et d'écrire en dehors des Chambres est accordée à chacun.

Dans ce régime, l'auteur signale ces quelques inconvénients : le défaut d'unité et de sincérité, de sagesse et de force ; le manque de responsabilité réelle, celui d'honnêteté et d'une liberté véritable, de sorte que cette forme mixte qui en théorie, paraît réunir les avantages des formes simples, en pratique réunit tous leurs défauts.

D'abord défaut d'unité : comme dans l'empire, il y a deux empires, celui du peuple et celui du prince, la lutte ne se terminera que par la victoire de l'un des deux.

Ensuite défaut de sincérité. D'un côté il y a le prince qui règne et qui jouit, mais sans gouverner, de sorte que tout se fait en son nom et seulement en son nom. D'un autre côté le peuple lui aussi est un roi fictif et sans puissance qui joue le rôle de régner sans gouverner. Il élit, mais ou bien il ignore, ou bien on le trompe. Il donne son suffrage à des inconnus et souvent en s'appuyant sur de fausses rumeurs. Il est trompé par le parti qui renferme les tribuns les plus verbeux ou les plus heureux. Parfois les menaces éloignent les hommes les plus honnêtes. Ensuite jusqu'à quel point le peuple est-il électeur ? Le suffrage universel généralement n'est pas accordé, et l'effet du cens électoral est de créer une aristocratie d'argent. Dans l'assemblée une fois élue les suffrages sont comptés et non pesés ; dans la confection d'une loi, le juriconsulte le plus éminent est mis à l'égal du militaire ou de l'ouvrier. Les paroles de Cicéron : *L'opinion de dix hommes capables a plus de gravité et de puissance que celle d'une foule inhabile*, auront leur application dans une assemblée de délégués où les élections transportent les passions populaires. Ce n'est pas le jugement qui dirige sous ce régime, mais la force du nombre, force aveugle, fortaite, et matérielle qui convient plutôt à des barbares qu'à des gens civilisés. En définitive, le pouvoir législatif est entre les mains d'un petit nombre c'est-à-dire d'une oligarchie.

Quant au pouvoir exécutif, il est confié à des ministres soumis au bon plaisir des chambres. Leur faiblesse et leur versatilité s'expliquent assez, puisque sous peine de périr, ils doivent plaire au parti dominant. Le grand effort du génie des ministres ce n'est pas de bien tenir le gouvernement, c'est de ne pas être supplantés. Ils s'entourent d'amis qui fondent sur les emplois publics, au risque de mécontenter les hommes d'expérience et dignes de confiance. Ils font à leurs adversaires des sacrifices pour les empêcher de nuire ; ils ferment à prix d'or la bouche aux journalistes. La corruption électorale arrive, et des